

VILLE  DE LYON

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2016/2448

APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES (MUSEE AFRICAIN DE LYON, MAISON DE LA DANSE, ISERL).

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**RAPPORTEUR** : M. KEPENEKIAN GEORGES

<b>SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 Octobre 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 Octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 Octobre 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB GERARD

**SECRETAIRE ELU** : MME HAJRI MINA

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME BRUGNERA, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. BRUMM, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME DOGNIN-SAUZE, MME REYNAUD, M. LE FAOU, MME RIVOIRE, MME RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, MME FRIH, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME PICOT, MME BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME MADELEINE, MME BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (POUVOIR A M. RUDIGOZ), MME BESSON (POUVOIR A M. CLAISSE), M. FENECH (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (POUVOIR A MME BALAS), MME BURILLON (POUVOIR A MME CONDEMINE), MME MANOUKIAN (POUVOIR A MME RABATEL), MME SANGOUARD (POUVOIR A M. HAVARD), MME PERRIN-GILBERT (POUVOIR A M. REMY)

**ABSENTS non excuses** :

2016/2448 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES (MUSEE AFRICAIN DE LYON, MAISON DE LA DANSE, ISERL). (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon propose depuis de nombreuses années une programmation culturelle variée autour de ses collections permanentes et de ses expositions temporaires. L'ambition de multiplier les regards sur les œuvres, la volonté de croiser les publics avec ceux des institutions partenaires conduisent à proposer des médiations originales, faisant intervenir des artistes et mobilisant des collections complémentaires de celles du musée. La programmation intègre également des journées d'études et de conférences ouvertes au public, afin de multiplier les possibilités d'approche des collections et de présenter les questionnements actuels que peuvent susciter les collections.

Dans ce cadre, des réflexions ont été entreprises avec les établissements suivants :

- Musée Africain de Lyon : parcours composé d'une visite au musée africain suivi d'une visite au musée des Beaux-Arts, sur le thème de l'influence des arts premiers sur l'art occidental du début du XX<sup>e</sup> siècle. Autour de ce thème, deux visites commentées d'1h30 sont proposées, une dans chaque institution, le dimanche à 15h00 au Musée africain et le samedi à 15h00 au musée des Beaux-Arts. Le cycle de deux visites est proposé 2 fois dans la saison au public.

Un tarif couplé pour les deux visites est mis en place : 12 €tarif plein / 9 €pour les détenteurs de la carte Musées. Le tarif comprend entrée et médiation dans chaque lieu.

Les billets sont achetés sur le site internet du musée des Beaux-Arts et valable pour un module de 2 visites. A l'issue des visites, le Musée des Beaux-Arts reversera au Musée Africain la moitié des recettes de billetterie.

- Maison de la Danse : deux visites chorégraphiées dans les collections par des artistes invités de la Maison de la Danse ; une conférence à la Maison de la Danse sur la représentation des couples mythiques, en lien avec la programmation de spectacles.

- ISERL (Institut supérieur d'études des religions et de la laïcité) : accueil de trois journées d'études sur la laïcité et la représentation du religieux, prenant appui sur les collections du musée.

Des conventions ont été élaborées avec chacune de ces institutions.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, le Musée africain de Lyon, la Maison de la Danse et l'ISERL, pour l'année 2016-2017, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. Dans le cadre du partenariat avec le Musée Africain, un tarif couplé pour les deux visites commentées est approuvé comme suit :

- 12 €tarif plein ;
- 9 €pour les détenteurs de la carte Musée.

4. Les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets 2016 et 2017, fonction 322, nature 7062.

5. Les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2016 et 2017, fonction 322 et nature 6228.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN